



SECTION HIP-HOP

ANNEE 2014 - 2015

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

LA DANSEUSE - LE DANSEUR

NOM : PRENOM :
ADRESSE :
DATE DE NAISSANCE :
N° TELEPHONE : N° PORTABLE :
E. MAIL :@.....
CLASSE :

REPRESENTANT LEGAL (père mère tuteur *)

NOM :
PRENOM :
N° TEL (fixe) :
N° TEL (portable) :
N° TEL (travail) :
E-MAIL :@.....

L'Association décline toute responsabilité en dehors des heures de cours.

AUTORISATION D'INTERVENTION MEDICALE

NOM DU MEDECIN TRAITANT : N° DE TEL :
N° DE SECURITE SOCIALE :
CAISSE COMPLEMENTAIRE :
EN CAS D'HOSPITALISATION : (rayer ce qui est inutile) HOPITAL CLINIQUE
ADRESSE DU LIEU SOUHAITE :
RENSEIGNEMENTS MEDICAUX :
Allergies :
Asthme :
Traitement de fond :
Autres :

En cas d'accident, je soussigné(e) représentant(e) légal(e) agissant en qualité de Père, Mère, Tuteur,* AUTORISE par la présente les Responsables de la section Danse ou Professeurs à faire transporter mon enfant au Centre hospitalier ou clinique le plus proche. Par ailleurs si l'état de santé de mon enfant l'exige, je donne mon accord pour faire pratiquer par un médecin les soins nécessaires y compris une intervention chirurgicale.

Je reconnais également avoir pris connaissance du règlement intérieur qui m'a été remis avec les tarifs et m'engage à le respecter et le faire respecter par mon enfant

Date :

Signature précédée de « lu et approuvé »

* Rayer les mentions inutiles

REGLEMENT INTERIEUR

L'accompagnateur adulte d'un enfant mineur se rendant à son cours de danse ou à un point de rendez-vous ne doit le laisser sur place qu'après s'être assuré de la présence du professeur ou d'un dirigeant de l'Association.

Les élèves doivent se changer dans le vestiaire prévu à cet effet.

Pour suivre les cours, les élèves doivent se présenter dans une tenue correcte et propre.

Les élèves doivent avoir les cheveux attachés et ne doivent pas mâcher de chewing-gum pendant les cours.

Le port de bijoux pendant les cours de danse est interdit. Le professeur ainsi que l'association décline toute responsabilité en cas de vol, de perte, ou de détérioration.

La responsabilité du professeur et des dirigeants de l'association s'achève dès la fin du cours de Danse.

Les élèves doivent être prêts dans la salle de danse à l'heure précise du début du cours. Tout retard d'un ou plusieurs élèves entraîne une gêne pour les autres et le bon déroulement du cours.

Le gala de fin d'année n'est pas obligatoire, cependant les élèves qui s'engagent à y participer doivent être impérativement présents à tous les cours ainsi qu'aux répétitions.